

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/04/2011

Réception par le Prefet : 19/04/2011

Publication : 21/04/2011



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP 2011-4-8-3

Séance du vendredi 15 avril 2011

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## PROGRAMME E758 LANGUE ET CULTURE REGIONALES AIDE A L'ASSOCIATION «CULTURE ET BILINGUISME D'ALSACE ET DE MOSELLE» POUR 2011

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-4-8-2 du 7 décembre 2010 relative au BP 2011 «Programme Langue et Culture Régionales»,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue à l'Association Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle, 5 Boulevard de la Victoire à STRASBOURG, une subvention de 6 000 € au titre de 2011.
- ❖ précise que cette dépense sera prélevée sur le programme E758, imputation 0-65-28-6574-2657-311.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions